

La Maison-Dieu, 213, 1998/1, 7-32

Joël MORLET

L'ÉGLISE DANS LE CHAMP SOCIAL DES FUNÉRAILLES

LA COHÉSION sociale et la production du lien social sont aujourd'hui au cœur de la réflexion politique et sociale en France. Elles semblent mises en danger par certaines tendances et évolutions. L'examen du traitement de la mort et de ses morts par notre société conduit aussi à ce constat. L.-V. Thomas rappelle cette citation attribuée à Gladstone : « Montrez-moi la façon dont une nation s'occupe de ses morts et je vous dirai, avec une raisonnable certitude, les sentiments délicats de son peuple et la fidélité envers un idéal élevé ¹ ». Les sociétés humaines déploient généralement un rituel méticuleux lors de cet événement pour réaffirmer ou laisser transparaître à cette occasion les valeurs qui les fondent.

Par ailleurs, même si, depuis la Révolution, la place de l'Église catholique dans la gestion de la mort et des funérailles n'est plus un monopole en France, elle reste importante. Une enquête interne des Pompes funèbres générales donne à penser que 80 % des obsèques sont

1. L.-V. THOMAS, *Rites de mort*, Fayard, 1985, p. 37.

des obsèques catholiques². Dans l'enquête sur les valeurs européennes de 1990, parmi les Français, 71 % pensent qu'il est important d'avoir une cérémonie religieuse à l'occasion d'un décès³. Quoi qu'il en soit de la production d'un chiffre précis, l'Église catholique reste très souvent en charge de la gestion de ce rite de passage. Alors que cette Église connaît une érosion de l'appartenance institutionnelle sous bien des aspects, cette pratique est celle qui résiste le mieux.

Mais la conjoncture actuelle conduit à se poser la question de l'avenir de cette gestion de la mort par l'Église catholique. Pourra-t-elle et voudra-t-elle opérer les changements nécessaires à la reproduction de son influence dans ce domaine ? Cela dépendra sans doute de sa capacité à prendre en compte les évolutions sociales qui concernent la manière dont nos contemporains vivent la mort et à peser sur elles. Cela dépendra aussi de sa capacité à des changements internes dans son dispositif et dans les messages qu'il véhicule.

Ce double enjeu dessine le plan de cet article. Nous tracerons d'abord un rapide panorama de la manière dont la société française traite la question de la mort dans la perspective du lien social. Puis nous analyserons les négociations externes et internes qui se nouent dans l'Église en rapport à cette question.

I. LA MORT ET LES FUNÉRAILLES DANS NOTRE SOCIÉTÉ

1. Gestion de la relation au défunt, aux autres et à soi-même.

La mort entraîne l'obligation pour les survivants qui sont concernés à un titre ou à un autre par cet événement

2. Enquête réalisée du 15 novembre au 15 décembre 1995 : sur 6 524 inhumations recensées, 82,5 % sont des obsèques catholiques et 86 % sont des obsèques religieuses.

3. H. RIFFAUT (dir.), *Les Valeurs des Français*, PUF, 1994, p. 315.

de dire quelque chose de leur relation au défunt et du devenir de cette relation. Par là, elle met également en cause la relation à soi-même et aux autres vivants concernés par cette mort.

Cette remise en cause du rapport au défunt, à soi-même et aux autres survivants prend plus ou moins de temps : c'est le temps nécessaire au deuil. Elle oblige à prendre en compte ce qu'ont été ces relations dans le passé, à les évaluer et à prendre des décisions pour en établir de nouvelles. Il est évident que l'évaluation met en jeu de multiples procédés (oubli, embellissement, majoration, transformation...) et que l'établissement de nouvelles relations entraîne de nombreuses négociations. Dans tous les cas, ce travail sur les relations passées, présentes et à venir met en jeu l'identité de chacun, ses droits et ses devoirs. Le temps du deuil sera l'occasion, pour chaque acteur survivant du drame, d'une transaction externe et interne concernant son identité.

L'observation permet de remarquer que les relations mises en jeu sont plus, ou en tout cas plus profondément, celles de la famille et celles de l'insertion locale que celles des réseaux, qu'ils soient professionnels ou associatifs (mais ils peuvent se recouvrir).

Il est aisé de deviner la grande complexité de ces négociations qui mettent en jeu les relations entre tous les acteurs et leurs identités respectives. L'examen de leur déroulement concret montre que le défunt et sa disparition peuvent y occuper une place centrale mais ce n'est pas inévitable ; il peut fort bien n'être qu'un déclencheur.

Les divers lieux, temps, rites et paroles liés à cette mort constituent une multiplicité d'occasions mais seules certaines seront cruciales pour les relations nouvelles. Pour les professionnels qui interviennent dans ces situations, clergé ou pompes funèbres, elles sont difficilement prévisibles ce qui rend leur travail souvent délicat et difficile.

Dans la société française actuelle, ce jeu est rendu encore plus complexe par le brouillage des identités sociales ainsi que des statuts et des rôles qui leur sont liés. L'apparition de situations nouvelles dues aux recompositions familiales ou au statut incertain de familles, entraîne

l'incertitude quant aux droits et aux devoirs. L'affaiblissement de la tradition dans la détermination des pratiques place fréquemment les familles des défunts dans le doute ou l'inconfort. Le processus social de deuil régulé habituellement par un appareillage symbolique et rituel très codifié selon un savoir détenu par des personnes connues et présentes dans le cercle de famille ou de voisinage et qui tenait sa force d'un ancrage dans la tradition, a perdu de son évidence.

Aujourd'hui trois registres, différents bien que liés concrètement, nous semblent organiser la pratique du deuil :

— Ce sont, pour une part, les rites religieux ou quasi religieux. Face à ce qui échappe au rationnel et à la maîtrise humaine, leur fonction est habituellement de sécuriser et de rendre socialement acceptables les émotions en les canalisant. Ils assurent la cohésion de la communauté à un moment où celle-ci se trouve menacée. Ils sont le lieu fréquent d'un appel au sacré en reliant chacun à quelque chose qui le dépasse. Par ce lien, le rite arrache l'homme à la finitude de la mort. Cette organisation rituelle était, la plupart du temps, reliée à une religion établie, même si chaque groupe social ou chaque région se l'était appropriée à sa manière. En France, le maître de cérémonie est la plupart du temps la religion catholique mais, nous allons le voir, d'autres s'y essaient ou sont tentés de le faire.

— Il y a aussi la médecine qui préside à la phase *ante-mortem* avec ses diagnostics, ses pratiques médicales, avant que la bureaucratie de l'État français, intervenant *post-mortem*, codifie à son tour une somme de démarches administratives : autant de quasi-rites organisés autour de prescriptions médicales et de démarches administratives. Médecine et administration orientent de la sorte les relations entre différents acteurs. Cela va de la première visite au constat du décès puis du certificat de décès jusqu'à l'attribution des biens du défunt en héritage.

— C'est enfin le travail psychologique de deuil qui permet d'assumer la disparition d'un être cher. Ce travail était autrefois surtout soutenu par le déroulement des rites. Aujourd'hui il implique aussi fréquemment une aide

psychologique spécifique, aide qui peut passer par des professionnels (prêtres ou psychiatres) mais aussi plus simplement par des proches. Dans le cadre actuel de la société où, au travers de ce phénomène majeur qu'est l'individualisme, la personne est livrée à elle-même, ce registre prend beaucoup d'importance.

2. Le mort et les funérailles dans notre société.

a. *L'escamotage de la mort.*

En France, deux auteurs de référence dominant le regard sociologique porté sur la place de la mort dans la société : Philippe Ariès et Louis-Vincent Thomas. Nous reprendrons ici simplement les divers points qu'évoque L.-V. Thomas⁴ dans les études qu'il a menées sur l'évolution actuelle des rites funéraires en France. Appelons « modernité » l'ensemble de ces facteurs qui déstructurent le rapport à la mort existant dans les périodes précédentes. P. Ariès, repris par L.-V. Thomas, parle de « mort inversée » pour indiquer la tendance majeure de cette modernité qui tend à occulter la mort. Un consensus s'établit sur un mensonge légitime : masquer la mort à celui qui va mourir et à la société. « La belle mort », c'est de mourir sans s'en rendre compte et sans déranger personne.

L.-V. Thomas pointe les facteurs de ce qui conduit à cette occultation et à la déritualisation qu'elle entraîne⁵ :

1. La suprématie de la science et de la technique.

Comme tentative de maîtrise rationnelle du phénomène humain, la science et la technique tendent à affaiblir les rites qui sont une autre manière de faire face aux problèmes humains. Par ailleurs, le traitement médical et hos-

4. P. ARIÈS, *L'Homme devant la mort*, Éd. du Seuil, Paris, 1977.

L.-V. THOMAS, *op. cit.*, et aussi *Anthropologie de la mort*, Payot, Paris, 1976.

5. Nous exposons rapidement ces points bien connus grâce à des livres largement diffusés. Nous y ajoutons nos propres réflexions.

pitalier tend de manière globale, au moins jusqu'ici, à éloigner les proches et à désapproprier le malade de sa propre mort. Il se produit ainsi un « aplatissement » technique et hygiéniste de la mort au sens où la dimension spirituelle est peu prise en compte.

Porté par la foi dans le progrès scientifique, l'être humain ne conçoit plus la mort comme une évolution et une destinée naturelles mais comme un échec de la médecine. Cet échec est de moins en moins admis et l'on voit de plus en plus de cas traduits devant les tribunaux.

Science et technique (ou leurs approximations) tendent à modifier peu à peu les eschatologies traditionnelles : soit de manière très matérialiste, les techniques de cryogénéisation faisant espérer une mort indéfiniment repoussée, soit de manière plus spiritualiste avec les expériences de « vie après la vie ».

2. L'urbanisation envahissante.

Parmi la multiplicité de ses aspects, l'accroissement de l'urbanisation tend à ne plus laisser la place qu'à la vie et aux vivants (cette logique est à l'œuvre dans la difficulté pour les familles de garder un défunt dans les appartements actuels ; elle est aussi à l'œuvre, dans certains arguments crémâtistes, par la concurrence mise entre les cimetières et les parkings). La mort ne doit plus venir déranger les vivants. Le travail de deuil doit rester discret.

D'autre part, la mobilité actuelle conduit à l'éclatement des lieux et à la difficulté de les relier alors que le cortège funèbre permettait le lien entre les différents lieux traçant une continuité entre les vivants et les morts. L'autre tendance qui, à l'inverse, pousse à la concentration dans un même lieu fonctionnel, pour éviter les déplacements (chambres funéraires, maisons funéraires, funérariums), concourt, en fait, dans le même sens, à mettre la mort à l'écart.

3. L'anonymat et la poussée de l'individualisme.

Dans la quête de confort et de bien-être individuels qui caractérise la société moderne, la mort n'est plus vécue que comme coupure et non plus comme élément important de la création du lien social.

Les dernières volontés gardent leur caractère obligatoire mais elles prennent aujourd'hui la forme achevée du « contrat-obsèques » où toutes les dispositions sont prises par l'intéressé auprès des pompes funèbres avec le souci de simplifier au maximum la tâche des familiers survivants. Cela contribue, entre autres choses, à désapproprier les survivants de la tâche d'organiser leur deuil.

Il faut sans doute ajouter à tout cela la perte des traditions devenues incertaines sans détenteurs du savoir garanti, ou impossibles à mettre en œuvre. Or la tradition est, la plupart du temps, l'un des fondements du rite.

4. Enfin les différents éléments qui composent les funérailles entrent de plus en plus dans une logique qui est celle de la société marchande. Cette logique se réalise au travers de la professionnalisation des agents de gestion de la symbolique mortuaire : en particulier, définition de fonctions aux tâches précises, formation juridique et rituelle correspondant à la fonction. La concurrence, instaurée par la loi de 1993, contribue au développement de cette logique, logique d'offre de services où les pompes funèbres proposent et tarifient la prise en charge des démarches administratives et l'organisation de la cérémonie. Tout besoin non satisfait entraîne de leur part un effort pour satisfaire le client. Cela peut aller jusqu'à la mise en œuvre d'un rituel⁶. Signe important de cette marchandisation : l'apparition de publicité des Pompes Funèbres Générales à la télévision.

b. Pour une mise en valeur des rites funéraires.

La tonalité des travaux d'Ariès comme de ceux Thomas est, au-delà de l'analyse sociologique, celle du constat d'un appauvrissement rituel et spirituel concernant la mort et des dommages qu'une telle tendance cause à notre société.

6. H. DUFOSSÉ, « Comment les entreprises funéraires perçoivent les demandes des familles et se proposent d'y répondre », *Les Cahiers du CREO*, mars 1994, n° 30, p. 25-38.

Évacuer la mort n'est pas sain pour une société. Cette inquiétude est un leitmotiv de leurs travaux. Ils préconisent donc des solutions pour pallier les carences actuelles mais elles ne se veulent pas un simple retour en arrière et prennent en compte la modernité et la laïcisation de notre société. L.-V. Thomas s'y essaie par exemple dans son livre *Rites de mort*⁷ : relevé de quelques innovations rituelles qui lui paraissent heureuses mais aussi proposition de construction d'un temple laïc avec :

- le parc : jardin du souvenir pour l'épandage des cendres,
- le complexe funéraire avec funérarium, crématorium et vaste salle omniculte,
- l'ossuaire collectif,
- la mnémothèque : biographies, généalogies, archives,
- l'auditorium pour concerts, théâtre, films et conférences sur la mort,
- une ou plusieurs salles d'exposition,
- des lieux de divertissement : cafétéria...

Actuellement, des travaux d'ingénierie rituelle s'effectuent chez certaines entreprises de Pompes Funèbres. Ils mettent à contribution ethnologues et anthropologues pour recréer des rites, notamment autour de la crémation. C'est que la « mort inversée » ne l'est pas tout à fait et la demande rituelle se fait insistante, en particulier dans les lieux qui en sont le plus dépourvus.

En effet, la dominante indéniable concernant l'effacement de la mort dans notre société ne doit toutefois pas négliger d'autres tendances actuelles qui sont à l'œuvre :

- La recherche personnelle de chaque individu le met aujourd'hui en face d'une pluralité de systèmes spirituels et de leurs eschatologies. Il faut noter en particulier l'importance des religions orientales et de la croyance en la réincarnation ou encore l'importance du spiritisme et des

7. *Op. cit.*, p. 270-272.

possibilités d'entrer en relation avec les morts. Il en résulte une stimulation de l'intérêt pour la mort et une légitimation de cet intérêt. Du coup, le pluralisme, surtout au niveau de l'eschatologie, est une autre donnée des attitudes contemporaines face à la mort.

— Il semble également important de distinguer parmi les décès. Il y a effectivement toute une catégorie qui est la plus touchée par la tendance à l'effacement et au retrait vers la « vie privée », particulièrement en ville : les personnes qui « ont fait leur temps ». Il y a, à l'opposé, les morts qui donnent lieu à des événements de la vie publique : morts qui font grand bruit, notamment celles des jeunes, décès de notabilités (quelle que soit la nature de cette notoriété). Entre ces deux pôles, il y a toute une gamme de positions différentes depuis les obsèques d'une personne âgée qui a peu de famille, est peu connue et assemble une dizaine de personnes jusqu'à celles d'un jeune ou d'un notable où l'église ne peut contenir tous les participants. Les funérailles sont alors l'occasion de mettre en scène la société locale et la multiplicité des réseaux où était inséré le défunt (car, *a contrario*, on peut remarquer que les obsèques dans l'intimité peuvent avoir plusieurs sens ; si certaines participent de cette tendance à effacer la mort, pour d'autres, il s'agit d'échapper à une mise sur la place publique trop importante). Il faudrait aussi parler des obsèques médiatiques (François Mitterrand, Diana Spencer...) où les obsèques se déroulent sur deux scènes : physique et médiatique.

— Martine Segalen note, malgré leur affaiblissement, la survivance en Normandie des confréries de charité⁸. Il est vrai que l'emprise des Pompes funèbres mais aussi les fonctionnements normatifs dans l'Église catholique en matière de liturgie tendent à uniformiser les pratiques funéraires entre toutes les régions françaises. Cependant il n'est pas certain que les traditions régionales qui ont perduré jusqu'ici n'aient d'autre destin que celui de disparaître complètement.

8. M. SEGALEN, « Rituels funéraires en Normandie et attitudes vis-à-vis de la mort », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 39, 1975, p. 79-88.

– Les Rameaux et surtout la Toussaint sont encore des temps où se perpétuent le souvenir des morts et la volonté d'inscrire leur culte dans l'entretien d'une lignée familiale.

– Il faut enfin signaler les efforts faits dans l'accompagnement des mourants du côté des soins palliatifs et d'une mort annoncée et assumée⁹. C'est encore assez nouveau en France mais de différents endroits se signalent des efforts pour mettre en route des équipes et une telle démarche. Si ce travail est reconnu, il peut avoir à terme des conséquences importantes sur la célébration des obsèques.

3. La crémation.

Si le nombre de crémations reste encore modeste, il est en constante augmentation. En 1994, 10 % des décès ont conduit à des crémations et les professionnels pensent qu'en l'an 2000 ce chiffre sera de 20 %.

De toutes les évolutions, l'apparition de cette pratique est sans doute celle qui focalise le plus de bouleversements et de débats dans notre culture occidentale. Elle bouleverse le travail de deuil traditionnel et même si ce n'est pas impossible *a priori*, les conditions d'une autre forme de travail de deuil ne sont pas encore établies.

Elle conduit à des débats. Ainsi, par exemple, celui récent formalisé par les Pompes Funèbres Générales¹⁰ : il mit en présence des responsables d'association promouvant la crémation, un sociologue, un psychiatre, un responsable catholique. Si les intervenants à ce débat sont unanimes sur l'importance des rites, ils sont moins d'accord pour ce qui concerne la pratique de la crémation. Les spécialistes des sciences humaines y disent toute leur réticence concernant un rite funéraire qui fait valoir des

9. Marie de HENNEZEL, *La Mort intime*, Robert Laffont, 1995.

10. Voir la conférence-débat organisée le 23 octobre 1996 à la Maison de la Chimie par les Pompes funèbres générales : « *La crémation en France : État des pratiques, ritualisation et souvenir* », dans ce numéro p. 59.

arguments pratiques mais ne s'ancre pas assez dans une culture. Cependant, au cours de cette conférence, les crématistes ont peu exposé les arguments qui justifient leur préférence pour l'incinération.

Or le courant crématiste tend à se développer. Les motivations des participants sont diverses : opposition à tout rituel, en particulier religieux, souci hygiéniste, peur d'encombrement et des contraintes de l'entretien d'une tombe, peur de la mise en terre, souci de purification, coût...

II. L'ÉGLISE CATHOLIQUE FACE AUX FUNÉRAILLES

Depuis la Révolution française, la législation républicaine a peu à peu privé l'Église de son monopole de droit¹¹. Les obsèques civiles étaient un des points d'affirmation de l'anticléricalisme. La crémation était aussi fréquemment un signe d'opposition à l'Église catholique, ce qui motivait sa condamnation par elle.

Dans un pays de faible religiosité, comparé aux autres pays de l'Europe de l'Ouest, dans le contexte d'une appartenance institutionnelle qui ne cesse de faiblir, la liturgie catholique des obsèques reste, comme nous l'avons dit en introduction, une pratique religieuse dominante. On peut même noter que, dans les quarante dernières années, avec la montée de l'indifférence religieuse, des pays à l'anticléricalisme affiché avaient connu une réintégration des « anticléricaux » dans les cérémonies catholiques (comme spectateurs, voire comme principal acteur !). L'évolution du discours religieux lors de telles cérémonies, plus consensuel, l'a aussi facilitée.

11. J.-H. LE CALONNEC, « L'Église, les pouvoirs publics et les morts de l'Ancien Régime à nos jours », *Cahiers du CREO*, *op. cit.*, p. 67-82.

1. Les obsèques dans l'Église : une question de légitimité.

La prise en compte par l'Église catholique de la demande de funérailles n'est pas, en premier lieu, liée à la potentialité en personnel d'Église pour y faire face. C'est d'abord une affaire de légitimité : est-il essentiel que l'Église consacre du temps et des efforts pour assurer les funérailles de ceux qui le lui demandent ?

Et cet aspect est lié à une question plus large qui est celle de la légitime de la paroisse comme manière de faire exister l'Église. Quelle est la forme de sociabilité privilégiée dans l'Église catholique ? Les cinquante dernières années manifestent une évolution dans les conceptions dominantes à l'intérieur de l'Église sur ce sujet.

La paroisse, dont la forme concrète et le modèle étaient en fait la paroisse rurale, s'est trouvée déstructurée par la modernité telle qu'elle s'est réalisée au travers de l'industrialisation et de la constitution des banlieues urbaines ainsi qu'au travers de la modernisation des campagnes¹².

L'aggiornamento favorisé par le concile Vatican II au début des années 1960 privilégiait deux approches autres de la vie ecclésiale : l'Action catholique comme forme de regroupement sociologique s'opposant au territorial et les petites communautés comme volonté de fidélité aux sources de l'Église.

Divers facteurs contribueront à faire échouer cette transformation : Action catholique et petites communautés ne parviendront pas à supplanter la paroisse aussi bien en nombre de fidèles que comme formes reconnues de vie religieuse. Les causes en sont multiples. On peut citer d'un côté le pouvoir institutionnel que constituent la maîtrise

12. Voir dans les années 1940, face à ce constat de l'inadéquation des paroisses aux réalités de l'urbanisation, les idées de l'abbé Godin autour de l'animation de petites communautés naturelles et celles de l'abbé Michonneau autour de la revitalisation et de l'ouverture de la paroisse. Pour le monde rural, voir Y. LAMBERT, *Dieu change en Bretagne*, Éd. du Cerf, Paris, 1985.

des ressources économiques ainsi que le réseau des églises. D'une autre nature, la promotion de la religion populaire et un courant de réaffirmation identitaire du catholicisme constitueront également une autre force, plus idéologique. À partir des années 1980, la forme paroissiale a finalement repris le dessus. Au cœur de sa légitimation, se trouve la notion de « service public » de la religion assuré par le réseau paroissial et qui s'oppose à une conception plus consciente et engagée de l'adhésion religieuse (telle qu'elle est prônée par exemple dans les mouvements d'Action catholique).

La *Lettre des évêques aux catholiques de France*¹³ opère d'ailleurs un pas supplémentaire dans la problématique : ce service public de la religiosité qui incitait à un souci d'accueil des demandes du « tout-venant » doit même s'orienter vers des actions de proposition. Une telle orientation repose sur le sentiment de rendre un service anthropologique à la société. La mobilisation autour de la restructuration des paroisses et l'investissement de chrétiens, y compris d'anciens tenants de l'Action catholique, manifestent que, dans la conception dominante de l'Église catholique de cette fin de siècle : « Hors de la paroisse, point de salut ». Les manifestations liturgiques sont redevenues, aux yeux des agents religieux, un lieu essentiel de la mission de l'Église et de l'évangélisation.

Face à un discours empreint de « rationalité éthique » et intellectualisé qui avait marqué la période conciliaire, l'Église redécouvre l'importance des pratiques symboliques et rituelles qui font place autant à l'émotion qu'à l'intellect.

C'est à l'intérieur de cette priorité relative accordée à la paroisse et à sa survie qu'il nous faut resituer la place prise par la question des funérailles dans l'Église de France.

Les diverses négociations que l'on peut observer se déroulent à deux niveaux qui sont interreliés :

– le niveau national qui est celui de la légitimation des diverses pratiques et attitudes au travers du débat d'idées, de l'intervention d'experts et de textes officiels ;

13. *Lettre aux catholiques de France*, Éd. du Cerf, 1996.

– le niveau diocésain et paroissial qui trouve son inspiration au niveau national mais qui met concrètement en œuvre les ressources nécessaires et les pratiques.

2. L'Église de France et la question des obsèques.

Le « champ de production restreint », pour employer un terme de P. Bourdieu, comporte une instance régulatrice. En effet au sein de l'Assemblée des évêques de France, il existe une Commission épiscopale de liturgie qui suit les questions liturgiques. Cette commission dispose d'un Secrétariat qui est le Centre national de pastorale liturgique, le CNPL¹⁴. C'est le travail de cette instance régulatrice que nous avons choisi de suivre dans cet article limité.

L'étude de l'évolution peut démarrer de la période du concile Vatican II : le rituel catholique des funérailles utilisé à cette époque, remonte à 1614. Les modifications qui vont intervenir sont inspirées de recherches qui commencent après la Seconde Guerre mondiale ; elles trouvent leur reconnaissance dans ce Concile et en particulier dans la Constitution conciliaire sur la liturgie :

« 81. Le rite des funérailles doit exprimer de façon la plus évidente le caractère pascal de la mort chrétienne et devra répondre mieux aux situations et aux traditions de chaque région, même en ce qui concerne la couleur liturgique.

82. Le rite de l'ensevelissement des tout-petits sera révisé, et on le dotera d'une messe propre¹⁵. »

Le caractère concis et très limité de ces orientations qui concernent précisément les funérailles ne doit pas cacher que débute alors un travail de réforme liturgique d'une grande ampleur. La lecture entière de la Constitution permet seule d'en mesurer la profondeur.

Le travail aboutit, le 15 août 1969, à un nouveau rituel romain dont la traduction officielle francophone est

14. Adresse : 4, avenue Vavin, 75006 Paris.

15. Vatican II, Constitution sur la liturgie.

approuvée le 25 janvier 1972 : diverses modifications de fond méritent d'être relevées :

– réorientation théologique marquée vers le mystère pascal qui modifie l'eschatologie des obsèques : les signes les plus visibles sont la disparition du *Dies irae* et du *Liberate me* et un choix de textes orienté vers l'espérance pour le défunt et la prière pour soulager la peine des proches ;

– diversité des textes proposés, souplesse du rituel, utilisation de la langue vernaculaire qui permettent l'adaptation aux différentes cultures et aux personnes ;

– volonté de faire participer l'ensemble de l'assemblée à la liturgie et donc fin du monopole du clergé comme seul acteur de la prière liturgique ¹⁶.

La mise en œuvre de cette réforme liturgique, les évolutions sociales concernant la place de la mort et la prise en compte de la diversité des personnes qui interviennent pour les obsèques conduisent à une enquête sur l'ensemble du territoire français à propos de la pratique des funérailles en 1982-1983 puis à un document en 1985 de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle ¹⁷.

Le document de 1985 manifeste une prise en compte des données sociologiques et anthropologiques sur la place de la mort dans la société française. Divers numéros de *La Maison-Dieu* et de *Célébrer* le signifiaient déjà précédemment puisqu'on y trouve des auteurs comme P. Ariès et J. Le Goff.

Une autre étape importante doit être signalée, c'est la rencontre du 22 au 27 juin 1992 à Berlin des secrétaires des Commissions nationales de liturgie de l'Europe ¹⁸. (Il ne faut pas oublier le Symposium des évêques européens qui eut lieu à Rome du 12 au 17 octobre 1989 sur le thème « Les nouvelles attitudes devant la naissance et la mort ».)

16. Voir *LMD* 101, 1970/1, « Le nouveau rituel des funérailles ».

17. Les Dossiers de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle, n° 3 : *La Pastorale des funérailles (situation, enjeux, rôle des laïcs, propositions d'action)*, septembre 1985.

18. Voir *LMD* 196, 1993/4.

L'évocation des sous-titres de leur communiqué résume assez bien les points débattus dans l'Église catholique à propos des obsèques :

Changements dans la société :

- contre la mort occultée et privatisée,
- l'importance de l'église paroissiale et de la communauté,
- l'influence des agences funéraires.

La réponse de l'Église :

- la prise en charge ecclésiale (doit être celle de toute la communauté),
- des propositions concrètes pour prendre en compte le avant, le pendant et l'après des funérailles,
- de nouveaux ministères (confiés à des laïcs).

Un rituel amélioré :

- une expression simple de la foi,
- pour des adaptations locales,
- l'importance des gestes et des symboles,
- la dernière séparation au cimetière (qu'elle ne soit pas délaissée par l'Église),
- des critères (clairs) pour la célébration de l'Eucharistie,
- au long du deuil (question des offices anniversaires),
- à propos de l'incinération.

Un nouveau document de la Commission épiscopale de liturgie vient de paraître au mois de septembre 1997¹⁹. Il n'est pas radicalement différent de celui de 1985 mais des prolongements notables sont à signaler : des questions ont acquis plus d'acuité et la volonté nouvelle de proposer la foi catholique s'y exprime plus clairement ; le discours eschatologique s'y retrouve réaffirmé.

Les analyses sociologiques et anthropologiques dominées par les travaux de P. Ariès et de L.-V. Thomas y sont

19. *Documents-Épiscopat* n° 13-14, septembre 1997 : « Points de repère pour la pastorale des funérailles ». Voir, dans ce numéro, p. 123-127.

prises en compte ; le travail, notamment avec les Pompes Funèbres Générales, permet de percevoir les dernières évolutions des attitudes contemporaines face à la mort. De tous ces constats émerge l'inquiétude qui transparaît dans les travaux des sociologues de la mort : le traitement que notre société fait subir à la mort ainsi que les évolutions récentes sont la source de dommages pour la société et les individus. L'Église se sent ainsi un devoir, de par son expérience et les pratiques qu'elle maîtrise, de rendre un service anthropologique à la société : service de bonne santé sociale, de lien social²⁰. De cette conviction découlent des points dont certains sont encore débattus :

— La volonté de prendre en compte la totalité de l'événement pour couvrir tout le temps nécessaire au travail de deuil et ne pas se limiter à la célébration des funérailles. La distinction entre le sacrement des malades et la mort se justifiait sans doute mais ce sacrement n'a pas été réellement remplacé par le viatique et contribue à éloigner les agents religieux catholiques de ce début que constitue l'entrée en agonie ou l'annonce de la mort. Toutefois l'accompagnement des malades et des mourants, le développement des soins palliatifs où des catholiques s'investissent peuvent contribuer à renouveler cette présence aux préliminaires de la mort. Les documents insistent également sur l'importance de l'après : au cimetière mais plus loin encore, lors de cérémonies commémoratives.

— Un autre point est en débat, c'est la spécialisation de plus en plus grande des lieux pour les morts (funérarium, crématorium, maison ou chambre funéraires...) qui pose la question à l'Église de sa présence en ces lieux. C'est un créneau que l'Église craint de perdre alors qu'il est sans doute appelé à se développer. Mais cette pratique pose problème à sa théologie et à son anthropologie. C'est au sein de la communauté chrétienne que les funérailles sont normalement célébrées : la célébration doit unir les morts et

20. Prétention qui peut se justifier par les faits : voir M.-F. BAQUÉ (dir.), *Mourir aujourd'hui*, Odile Jacob, 1997, p. 182-183 : des faits évoquent la sollicitation de prêtres pour bâtir des cérémonies non religieuses.

les vivants ; la liturgie des morts fait partie de l'ensemble de la liturgie, elle est l'aboutissement normal et attendu. D'où la difficulté vis-à-vis d'une cérémonie dans un autre lieu.

— Les documents expriment aussi la volonté d'accueillir la diversité et des situations nouvelles : des dispositions étaient déjà prévues, en 1985, et sont précisées à propos des catéchumènes, des enfants non baptisés, des chrétiens non catholiques, des suicidés, des divorces remariés, des francs-maçons et même des non-chrétiens. Les normes indiquées visent à éviter l'exclusion radicale et à proposer des formes d'accueil des personnes quelles que soient leurs situations.

— La manière de se situer face à des situations particulières est également précisée : funérailles dans l'intimité, dernières volontés, sida. L'incinération est sans doute l'une des pratiques nouvelles qui interroge le plus l'Église catholique. Le Code de droit canon de 1917 privait de sépulture ecclésiastique ceux qui avaient demandé que leur corps soit incinéré (c. 1203 et c. 1240). Une instruction du Saint-Office du 8 mai 1963 annule cette disposition sauf dans le cas où l'incinération est « désirée comme une négation des dogmes chrétiens, dans un esprit sectaire ou par haine de la religion catholique ou de l'Église » mais pour montrer « l'aversion de l'Église pour cette pratique » il ne peut y avoir de liturgie au lieu même de l'incinération. Le Rituel romain des funérailles de 1969 réitère la position du Saint-Office mais permet des rites liturgiques au lieu même de l'incinération. Le Code de droit canonique de 1983 a consacré cette réforme.

Dans cette affaire, l'Église dans ses instances d'autorité maintient donc la préférence pour « la manière dont le Seigneur lui-même a été enseveli » mais favorise la prière au lieu d'incinération après des obsèques à l'église en présence du corps. Quant à la destination des cendres, l'Église reste opposée à leur dispersion.

— La modernité a beaucoup déstabilisé l'eschatologie traditionnelle de l'Église catholique articulée autour du Jugement et du péché, du ciel, du purgatoire et de l'enfer. Les discours sur le destin du défunt s'en sont trouvés affai-

blis : loin des explications autour des trois lieux de destination possibles des défunts, les lectures et commentaires parlent plus souvent du repos, de la paix. L'insistance est mise aussi sur les survivants et l'apaisement de leur peine. Comme le notait justement Y. Lambert ²¹, les préoccupations intra-mondaines dominant peu à peu les pratiques liturgiques. Tout un travail de réinterprétation symbolique s'impose donc que le document de 1997, en s'inspirant du catéchisme de l'Église catholique, tente de faire.

– Paradoxalement dans la mesure où elles pourraient paraître secondaires, les conséquences institutionnelles sont parmi les questions les plus disputées. La présidence des obsèques a fait l'objet d'un débat à l'assemblée des évêques à Lourdes en 1996 ²². Le terme de « présidence » convient-il lorsqu'il s'agit d'obsèques dirigées par un laïc ? Sinon quel est le terme qui convient ? Y a-t-il moyen d'opérer une claire distinction entre ministres ordonnés et laïcs par le biais de définitions de fonction, de rôle, de statut ? Il est clair qu'au travers du cas des funérailles, c'est la place du prêtre dans l'Église qui est en question. L'Église catholique en France est aujourd'hui face à un dilemme : comment assurer le fonctionnement de l'institution dans un contexte de diminution et de vieillissement des prêtres ? Comment ne pas banaliser le rôle du prêtre, ce qui ne contribuerait pas à améliorer la crise des vocations et risquerait de démoraliser le clergé déjà en place ?

Tout ce travail des autorités catholiques manifeste que la question des obsèques est une préoccupation importante aujourd'hui dans l'Église catholique en France. Le signe semble en être le nombre d'ouvrages qui paraissent ces dernières années. Ces ouvrages sont de deux sortes : ouvrages théoriques (sciences humaines, récits, témoignages) et ouvrages pratiques pour la mise en œuvre de cérémonies funèbres.

21. Y. LAMBERT, *op. cit.*

22. Assemblée plénière des évêques de France, Lourdes 1996, « La collaboration entre ministres ordonnés et laïcs en pastorale liturgique et sacramentelle », rapport présenté par Mgr Moutel, dans *L'Église dans la société actuelle*, Bayard éditions/Centurion, 1997.

3. La gestion des obsèques dans les paroisses.

L'examen des documents au plan national ne permet pas de se faire une idée exacte du « travail religieux » accompli sur le terrain par les agents religieux catholiques, même s'il en laisse comprendre certains aspects puisque ces textes sont normatifs pour les situations de terrain. Ce « travail religieux » prend place dans une transaction qui comporte une double dimension :

- la relation des agents avec les familles touchées par un deuil, qui prend la forme d'une confrontation entre l'offre et la demande ;
- les relations entre agents religieux à l'intérieur de l'Église catholique et avec les autres offreurs de service sous forme de répartition des tâches ou de concurrence.

Tout ce travail tente de se déployer dans un contexte nouveau :

- espace qui se modifie avec l'apparition de lieux autres que l'église, la maison ou le cimetière ;
- temps qu'on aimerait élargir avec le suivi dans le travail de deuil, de l'annonce de la mort aux mois et années qui suivent ;
- répartition des tâches à l'intérieur de l'Église entre une équipe (et non plus seulement le prêtre) et les familles (en sollicitant leur participation à la cérémonie) ²³.

a. Une négociation avec les familles et les proches des défunts.

La demande religieuse autour des obsèques revêt une grande diversité : statut religieux et convictions de la personne décédée ainsi que ceux de sa parenté, complexité des

23. L'essentiel des notations de cette partie est lié aux travaux préparatoires et échanges qui ont eu lieu à Écully (Rhône) lors de la session du CNPL autour des funérailles, au mois d'avril 1997.

relations mises en jeu par le décès, désirs manifestés concernant le déroulement des cérémonies. C'est cette diversité qu'il faut gérer soit pour l'homogénéiser soit pour faire du sur mesure.

Cette demande intervient sur un fond de perte des traditions qui unifiaient les procédures (perte objective et subjective) et une tendance à l'individualisation des pratiques. Elle pousse les agents religieux à un travail d'aménagement du rituel lié à cette individualisation des demandes et des attentes. Le travail psychologique y prend aussi une grande importance.

La rencontre avec les familles conduit fréquemment à une confrontation liée à des points de vue différents : les familles qui se situent exclusivement dans la perspective du décès et de sa célébration demandent : « faites-nous une belle messe ! » ; les agents religieux voient dans le décès une occasion de meilleure intégration dans l'Église et désirent « ne pas rater l'occasion ». Deux imaginaires différents de l'appartenance ecclésiale et du fonctionnement de l'Église s'affrontent. Cette différence va se traduire dans des exigences différentes comme, par exemple, celle d'intimité par la famille et celle de participation de toute la communauté chrétienne pour les agents religieux. Ou encore : à « il faut qu'elle ait tout » s'oppose « il faut qu'elle ait ce qui correspond à vos convictions ». C'est dans cette distance que se situe le travail demandé aux agents religieux : faire faire un bout de chemin à ceux qui se présentent.

La négociation porte en particulier sur un travail d'interprétation du patrimoine catholique et de son éventuel enrichissement :

– Divers rites, symboles ou prières traditionnels donnent lieu à débat sur leur opportunité, leur place, leur réalisation. Ainsi en est-il de l'Eucharistie (commémoration de la Cène du Christ avec communion) qui apparaît comme la forme la plus achevée de la réalisation des obsèques catholiques : souvenir fondé effectivement dans la pratique anté-conciliaire mais sujet de discussion pour le personnel d'Église qui relie une telle célébration à une pratique dominicale effective pour ceux qui la demandent. Mais apparaît

aussi l'attitude inverse qui juge le langage et le discours des lectures bibliques complètement dépassés et les récuse. La demande pour qu'on ne parle pas de Dieu ou de Jésus Christ n'est pas rare.

– Du côté de la nouveauté, l'utilisation de textes, de chants ou de symboles non religieux : faut-il accepter des chansons comme celles de Renaud ou Goldman pendant la cérémonie ?

Du maintien strict du rituel au bricolage ou ingénierie rituelle, il est intéressant de voir la diversité des objectifs des agents religieux et des stratégies pour y parvenir. L'ingénierie rituelle à laquelle beaucoup s'essaient, dans et hors de l'Église catholique, n'est pas si simple même si l'innovation n'est pas impossible : elle risque toujours de n'apparaître que comme de la mise en scène, du « cinéma » : la force du rite réside dans la tradition, dans son ancrage humain et dans son extériorité. Le rite c'est le geste répété et qui s'insère ainsi dans la mémoire collective, l'inconscient individuel. Il touche aux éléments fondamentaux de la vie et de la mort ; eau, lumière, air... Sa force tient aussi dans le fait que l'individu ne le construit pas *hic et nunc* mais qu'il est donné comme quelque chose qui dépasse, comme du sacré. Notre société qui valorise la nouveauté se demande comment se crée un rite ? Une telle technique est souvent évoquée dans nombre d'études mais rarement de façon approfondie.

Deux préoccupations apparaissent très présentes dans cette ingénierie rituelle que pratiquent les agents religieux : souci de favoriser l'unification de l'assemblée (une cérémonie réussie, voire enthousiasmante, est celle qui permet la communion de tous les assistants) et évocation de la vie du défunt sans tomber dans l'éloge funèbre.

b. Négociation entre les agents de gestion des funérailles.

1. Une concurrence à contenir.

Même si les pompes funèbres n'ont pas pour stratégie, au moins officielle, de supplanter l'Église dans ses fonc-

tions propres, ils tendent à la faire entrer dans leur système d'organisation. Cela leur est d'autant plus facile que c'est de plus en plus souvent eux qui déclenchent le processus d'organisation des obsèques. De plus, en cas de carence dans les services fournis, ils essaient de pallier l'absence de l'Église : notamment dans les deux domaines où l'Église aurait tendance à s'effacer : la période avant la cérémonie des funérailles, au domicile ou à la morgue, qui consistait en une veillée de prières et la mise en terre ou la crémation. Ils interviennent aussi à l'église dans la partie organisation des cérémonies. Il nous semble cependant que, généralement, les pompes funèbres ne sont pas vraiment concurrentes, tout au plus essaient-elles de faire entrer les agents religieux dans leur logique marchande²⁴. Dans beaucoup de cas, elles sont prêtes à la collaboration car elles ne sentent pas si à l'aise dans un travail proprement rituel quoi qu'il en soit des réflexions en cours au sommet de leur organisation.

2. Répartition des rôles à l'intérieur de l'Église catholique.

C'est peut-être là que se posent les problèmes les plus aigus. La crise du recrutement et le vieillissement du clergé, et la réorganisation de l'institution qu'ils entraînent, conduisent à mettre en place, malgré toutes les réticences, un laïcat chargé d'assumer l'exercice des funérailles. Mais paradoxalement, cela rend aussi crucial le problème opposé : des prêtres en viennent à se demander « qu'est-ce qu'il me reste à faire ? » Or dans certains cas, les obsèques leur semblent être ce qu'ils savent le mieux faire : les obsèques deviennent ainsi « leur dernier bastion ». Leur fréquentation des situations liées à la mort et leur connaissance des sentiments qui habitent les proches du défunt les confortent dans cette attitude. Pour un clergé vieillissant, il est sans doute plus facile de faire face à ces circonstances qu'à celles du mariage, de la naissance et de l'éducation des enfants, qui ont beaucoup plus évolué.

24. Voir la revue *Célébrer*, février 1994, n° 237, p. 15-16, « Les pompes funèbres, la communauté et l'économie de marché ».

Dans une situation où les rôles et les fonctions sont en pleine évolution avec l'arrivée de nouveaux agents, les luttes de pouvoir concernent les prêtres et les laïcs comme deux parties qui peuvent devenir antagonistes mais elles concernent aussi les laïcs entre eux : multiplicité de cas qui peuvent opposer animateurs et chorales ou organistes, animateurs désignés et intervenants occasionnels, villages ou paroisses entre eux.

L'un des problèmes est de signifier et de légitimer les différents intervenants de l'action rituelle. De même qu'il n'est pas évident de créer des rites, en particulier ceux qui réfèrent au sacré, de même il n'est pas facile de légitimer un acteur parce que son habilitation tient, dans la ritualité, à une qualification qui le distancie des simples participants. Les laïcs peuvent avoir certaines difficultés à obtenir cette reconnaissance. Il serait intéressant de vérifier si certaines caractéristiques humaines peuvent faire obstacle pour obtenir cette légitimation, telles que l'âge ou le sexe. Être un homme âgé pour présider des funérailles pose-t-il moins de problème que si on est une femme jeune ?

Un autre problème est celui de la compétence : outre les connaissances religieuses et le savoir-faire liturgique, les conditions actuelles du travail religieux requièrent des capacités spécifiques : négocier les demandes inattendues, capacité à interpréter les attentes, imaginer un bricolage liturgique dans l'instant, supporter une tension psychologique et émotive importante, gérer des situations en face à face ou par téléphone, avec une seule personne ou tout un groupe. De telles compétences ne sont pas innées surtout lorsqu'elles touchent à l'accompagnement psychologique et spirituel. Les prêtres, de par leur expérience et éventuellement les formations suivies, se débrouillent plutôt bien. Il semble que, pour eux, la plus grosse difficulté soit de travailler en équipe, mode de travail auquel ils ne sont pas habitués.

3. Des efforts d'organisation sur le plan diocésain.

Dans les trente-trois diocèses présents à la session du CNPL 1997, une rapide enquête (limitée et inexacte dans la mesure où certains participants ne connaissaient pas très

bien ce qui se faisait sur leur diocèse) permet tout de même d'avoir une idée de ce qui se met en place. Il faut ajouter que l'échantillon est biaisé dans la mesure où on peut penser que les participants ont été envoyés par des diocèses soucieux de cet aspect de la pastorale.

La très grande majorité des diocèses ont une équipe plus ou moins spécialisée qui travaille cette question des obsèques. Le travail est, d'ailleurs, relativement récent puisqu'il débute fréquemment dans les années 1990. Il concerne principalement les orientations pour le diocèse et l'organisation de formations. La création d'instruments pratiques est moins fréquente dans la mesure, sans doute, où il en existe plusieurs au niveau national. Le travail de formation dans les diocèses apparaît particulièrement important car ce sont en fin de compte des centaines de personnes qui ont suivi de telles formations qui vont d'une journée à une dizaine de séances de deux heures. Ce sont des équipes de laïcs qui se mettent en place et apparemment rarement des individualités. Elles suivent l'avant-funérailles et l'après, elles participent à la cérémonie mais jusqu'ici, la présidence par des laïcs semble surtout réservée aux funérailles hors église (funérariums).

Conclusion

Le dispositif ecclésial pour la prise en charge des obsèques se cherche encore avec d'importants risques de déséquilibre : au niveau de la charge pour les prêtres, au niveau de la clarté des fonctions dans l'Église, au niveau de l'importance prise par cette activité par rapport aux autres. Mais la demande est importante et l'Église est bien placée pour y répondre. Il ne semble d'ailleurs pas que l'Église soit sur la voie d'abandonner la gestion des cérémonies funéraires, car on peut constater une réelle efferescence : des laïcs s'y intéressent, une inventivité se fait jour ; une réponse existe en face de chaque demande.

Une connaissance exacte des transformations manque encore. Combien de laïcs président-ils effectivement des

obsèques ? On en parle beaucoup mais... Et les dernières instructions romaines seront sans doute un frein. Ce qui est sociologiquement frappant c'est qu'on a l'impression que le débat porte plus sur la répartition des tâches et la clarté des fonctions que sur la crédibilité des convictions eschatologiques de l'Église catholique face aux mentalités actuelles.

La question de fond reste cependant – et l'Église catholique y est au cœur – celle de la place de la ritualité et du symbolique dans notre société au travers, par exemple, de la possibilité de créer de nouveaux rites. Derrière le symbolique se joue une part du lien social et l'humanisation de notre société.

Joël MORLET